

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 16 JANVIER 2018

L'an deux mil dix huit le mardi seize janvier à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du dix janvier, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire de SELLES.

Etaient Présents :

Monsieur Gérard PLATEL, Madame Mathilde DUVAL, Monsieur Emmanuel CARON, Madame Delphine PORET, Messieurs Benoît CHARPENTIER, Aymeric HELUIN, Michel VILEY, Madame Geneviève PEROD, Mademoiselle Mathilde MALHERBE ;

Etait absent excusé :

Monsieur Sébastien KEMPYNCK ;

Désignation d'un secrétaire de séance : Mademoiselle Mathilde MALHERBE

1°) – Travaux du siège sur le réseau de distribution publique de l'électricité Travaux de renforcement lieudit « La Prévosté » -(délibération n°2018/01)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En sectionnement d'investissement : **1 166.67[€],**
- En section de fonctionnement : **0[€]**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications (conformément à la délibération suivante).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et tous documents s'y rapportant pour les travaux du SIEGE de renforcement lieudit « La Prévosté »

a autorisé l'inscription des sommes au budget de l'exercice :

- Au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

2°) – Travaux du siège sur le réseau de distribution publique de l'électricité Travaux de renforcement lieudit « La Drourie » -(délibération n°2018/02)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En sectionnement d'investissement : **583.33[€],**
- En section de fonctionnement : **0[€]**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications (conformément à la délibération suivante).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et tous documents s'y rapportant pour les travaux du SIEGE de renforcement lieudit « La Drourie ».

a autorisé l'inscription des sommes au budget de l'exercice :

- Au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

3°) – Travaux du siège sur le réseau de distribution publique de l'électricité Travaux de renforcement lieudit «La Prémonderie »-(délibération n°2018/03)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En sectionnement d'investissement : **1 575.00[€],**
- En section de fonctionnement : **0[€]**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications (conformément à la délibération suivante).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et tous documents s'y rapportant pour les travaux du SIEGE de renforcement lieudit « La Prémonderie ».

a autorisé l'inscription des sommes au budget de l'exercice :

- Au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP)

4°) – Réparation du Pont Pottier suite à l'accident survenu le 16/09/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un accident survenu dans la nuit du 16 au 17 septembre 2017 le Pont Pottier a été endommagé. L'automobiliste a été identifié, celui-ci a reconnu les faits, s'est engagé à payer le coût de la réparation et a remis un devis établi par une entreprise pour le montant de ces réparations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur ce devis et demande de lui signifier un délai pour la réparation du pont.

5°) – Convention d'entretien des espaces verts de la commune de SELLES pour l'année 2018

Suite au décès de Monsieur Denis HAMON, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va convoquer courant du mois de janvier Monsieur Daniel FLEURIAL afin de connaître ses intentions et ses souhaits concernant l'entretien des espaces verts de la commune ainsi que le devenir de l'Association de fait HAMON – FLEURIAL .

6°) – Révision du prix du loyer du pré de Madame EUDE pour l'année 2018 - (délibération n°2018/04)

Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 fixant l'indice nationale des fermages à 106,28 soit une variation de l'indice nationale des fermages par rapport à l'année précédente de – 3.02 %, le coût de la location du pré de Madame EUDE est fixé à la somme de **125.10^e pour l'année 2018.**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

a décidé de fixer le coût de la location du pré de Madame EUDE à la somme de **125.10^e pour l'année 2018.**

7°) – Avancement du dossier d'accessibilité des handicapés pour la mairie, l'école et l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la précédente réunion de Conseil Municipal celui-ci avait adopté la solution concernant l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mairie, l'école et l'église.

Pour les trois bâtiments concernés : mairie, l'école et l'église Monsieur le Maire rappelle les solutions proposées (coût et planning) :

1°) – Accessibilité mairie :

Coût :

- | | |
|---|------------------------|
| • Achat ensemble structure et élévateur | 24 185.00 ^e |
| • Remplacement fenêtre par porte | 3 895.00 ^e |
| • Aménagement liaison élévateur/porte | 6 647.00 ^e |
| • Modification des sanitaires | 2 773.00 ^e |
| • Signalétique et aménagements adaptés | 2 500.00 ^e |

TOTAL HT 41 000.00^e

(Subventionné à 75 % par le FIPH)

Planning :

- Commande élévateur Décembre 2017
- Début des travaux Mars 2018
- Fin des travaux Août 2018

2°) – Accessibilité Eglise :

Coût :

- Réalisation et mise en place d'une rampe 500.00^e
 - Mise en place de la signalétique 50.00^e
- TOTAL HT 550.00^e

Planning :

- Travaux Mai 2018

3°) – Accessibilité école :

Coût :

- Création porte WC dans le couloir 3 000.00^e
 - Aménagement WC 2 000.00^e
 - Signalétique et aménagements adaptés 100.00^e
- TOTAL HT 5 100.00^e

(voir possibilité subvention DETR)

Planning :

- Début travaux Juillet 2019
- Fin de travaux Août 2019

8°) – Point sur le budget pour l'année 2017

Monsieur le Maire fait un point sur les dépenses et recettes de fonctionnement de la commune de l'année 2017 en donnant des explications sur certains chiffres.

9°) – Bulletin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une mise en imprimerie du bulletin pour le 22 janvier prochain et distribution de celui-ci pour le 25 janvier.

10°) – Divers

PLUI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le jeudi 25 janvier 2018 à 9 heures à la mairie avec les membres du Conseil Municipal qui pourraient se libérer.

Commission cantine

Réunir la commission cantine afin de faire le point sur les menus de la cantine et également avec le nouveau primeur.

Repas des aînés

La date du dimanche 29 avril 2018 est retenue pour le repas de nos aînés.
Voir le choix du traiteur ainsi que l'organisation avec les membres du CCAS.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le **Mardi 27 février 2018 à 19 heures**

Le Maire


Les Conseillers
